

LE RÉSEAU DES ACTEURS DE L'EAU

Un lieu d'échange, d'information et de réflexion

Depuis 2012, le Syndicat mixte s'est investi dans une démarche originale, en mettant en place un « réseau des acteurs de l'eau ».

Il s'agit d'un **lieu d'échange de savoir-faire et d'expériences, d'information et de réflexion autour de la thématique de l'eau**. Ce réseau a également pour but d'**apporter une vision transversale du territoire** en réunissant les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire.

L'eau est un élément qui conditionne le bon développement d'un territoire. C'est pourquoi, dans le cadre de cette démarche, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône souhaite assurer une veille pro-active sur cette thématique, afin notamment de préserver la ressource en eau du territoire et d'anticiper les besoins futurs de la population.

Chiffres clés (2013)

25 % du territoire non couvert par un outil de gestion intégrée de l'eau

33 collectivités compétentes en Alimentation en Eau Potable (AEP) sur le territoire en 2013

30 % de pertes sur les réseaux de distribution d'eau potable

50 % des réseaux qualifiés de « mauvais » à « médiocre »

38 m³/hab/an pour la consommation la plus basse, 64 m³/hab/an pour la consommation la plus haute

Seules **4** interconnexions de secours sur le territoire

Émergence de la démarche et premiers moyens déployés

Pour répondre aux enjeux identifiés dans le Scot, les élus du Bureau syndical ont mandaté en 2011 leurs techniciens, afin d'étudier l'opportunité de mettre en place un réseau d'acteurs dans le domaine de l'eau.

Dès lors, des acteurs ressources ont été conviés à des réunions de concertation, afin de déterminer les enjeux spécifiques au territoire et les objectifs recherchés par une telle démarche. Le « groupe miroir » du réseau des acteurs de l'eau a ainsi été créé.

Fin 2012, un programme d'actions co-construit par les membres du groupe miroir et le Syndicat mixte a été validé en Bureau syndical.

L'eau dans le Scot des Rives du Rhône

La thématique de l'eau a été largement abordée dans le Scot. À titre d'exemple, il est souligné dans ce dernier le besoin de « garantir la pérennité des ressources naturelles » (Padd, p. 48), de « protéger la ressource en eau » et d'en « rationaliser les usages » (Dog*, p. 131).*

Les membres

- ☑ Conseils Départementaux
- ☑ Parc Naturel Régional du Pilat
- ☑ Commission Locale de l'Eau
- ☑ Syndicats de rivières
- ☑ Syndicat de gestion de la nappe alluviale du Rhône
- ☑ Collectivités compétentes en eau potable
- ☑ Établissement Agrotec à Vienne

Les objectifs du réseau

- ☑ Améliorer l'articulation entre les problématiques liées à la ressource en eau et les politiques d'aménagement du territoire et du développement durable
- ☑ Créer un lieu d'échange, de réflexion et d'information autour de la thématique de l'eau
- ☑ Appréhender les enjeux liés à la ressource en eau à l'échelle d'un bassin de vie
- ☑ Assurer une veille pro-active sur la ressource en eau

Programme d'actions partenarial

ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
E1. Émergence d'un espace d'échange et de veille entre les acteurs de l'eau	01. Constituer et pérenniser le réseau des acteurs de l'eau 02. Veille sur les dossiers liés à l'eau (gestion de l'eau pluviale...)	A1. Identifier les organismes à associer A2. Définir la charge de travail, les besoins humains, les financeurs potentiels
E2. Connaissance de la ressource en eau et de sa gestion pour la satisfaction des besoins de chacun à long terme (coordination des actions)	03. Identifier les acteurs et les données existantes à mutualiser 04. Assurer une veille prospective 05. Sécuriser l'approvisionnement en eau pour les différents usages 06. Parvenir à la définition de stratégies partagées à long terme	A3. Créer un centre de ressource des acteurs de l'eau sur le territoire des Rives du Rhône (annuaire des organismes, domaine d'intervention, cartographie des périmètres d'intervention...) A4. Définir par bassin les enjeux prioritaires vis-à-vis de la ressource en eau (vision prospective)
E3. Connaissance des risques liés à l'eau	07. Assurer une veille législative, le suivi des études et des démarches traitant des risques liés à l'eau (inondation, entretien des digues...) 08. Intégrer dans les travaux l'émergence d'une gouvernance dans le cadre d'un TRI sur le secteur Vienne-Roussillon	A5. Suivi des PPRI et de la directive inondation A6. Définition des modalités d'un travail en commun avec les outils de gouvernance qui se constitueraient A7. Contribuer à la prise en compte de la problématique des digues
E4. Préservation des milieux naturels et de la biodiversité	09. Répondre aux besoins en limitant les impacts sur les milieux (questions de l'assainissement, des prélèvements)	A8. Identifier les fragilités et proposer des pistes d'actions
E5. Sensibilisation et communication	10. Contribuer à une meilleure prise en compte des problématiques de l'eau dans les pratiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme	A9. Communiquer sur les travaux du réseau et contribuer à coordonner les initiatives et les actions (lettre d'information, charte...) A10. Communiquer sur les travaux du réseau des acteurs de l'eau A11. Organiser des actions de sensibilisation (conférence, cycles de réflexion, groupe de travail)

État des lieux de la ressource en eau et éléments de prospective

En 2013, une partie du programme a été mise en œuvre. En effet, un diagnostic sur l'alimentation en eau potable à l'échelle du territoire a été réalisé en interne, afin de :

- Améliorer la connaissance de la ressource en eau des Rives du Rhône
- Étudier les différents leviers d'action pour diminuer les pressions exercées sur cette ressource
- Définir les secteurs à enjeux
- Disposer d'une vision prospective, afin de déterminer l'évolution de l'adéquation entre les besoins et la ressource disponible

Ce rapport a été présenté au cours d'une réunion technique au mois d'avril 2014 à laquelle l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire étaient conviés.



➔ Diagnostic sur la ressource en eau, Syndicat Mixte des Rives du Rhône 2013-2014

La question du risque d'inondation

Par ailleurs, en 2014, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône s'est particulièrement impliqué sur la question des risques d'inondation en vallée du Rhône :

- Participation aux groupes de travail sur la transcription de la Directive Inondation, notamment dans le cadre du TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) de Vienne
- Animation d'une démarche expérimentale avec l'État et les EPCI visant à mieux connaître la vulnérabilité du territoire aux inondations (Guide méthodologique ReVITeR).

Des fiches pédagogiques présentant de façon synthétique ces démarches ont été produites par le Syndicat mixte à destination des acteurs du territoire.